

Démarche initiatique

Liberté

Justice

le Droit Humain

fédération française

Travail

Mixité

Internationalisme

Émission radio du 29 janvier 2006

Solidarité

LE CHEVALIER DE SAINT GEORGE – MARIA DERAISMES

A. : Sont réunis à mes cotés, autour de cette table, Marie-Laure et Claude, membres du Conseil National de la Fédération Française Droit Humain, et Marc DESSOUTTER journaliste, qui a bien voulu animer ce débat. Notre Sujet d'aujourd'hui : **le Chevalier de St George – Maria Deraismes**, deux parcours pour un même, idéal. Merci à vous, Marc, je vous donne la parole.

Bonjour à tous, nous avons entendu en générique de cette émission quelques notes du concerto pour violon en ré du Chevalier Joseph de Saint-George, compositeur du XVIII^e siècle dont nous allons parler au cours de cette émission, mais pas seulement puisque nous évoquerons aussi la personnalité de Maria Deraismes, fondatrice avec Georges Martin, de l'Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain ».

Alors, Marie-Laure, l'histoire de la musique, comme l'histoire tout court, semble avoir oublié ce personnage, alors qui est exactement Le chevalier Joseph de Saint George ?

M.L. : C'est un homme cultivé, brillant dans le maniement des armes, ce qui était très important, brillant dans l'exercice d'instruments de musique, le violon, le piano ou, plus exactement, le clavecin... C'est donc ce que l'on appelle un homme complet, qui a été adulé de son vivant.

Ses œuvres sont aujourd'hui tombées dans l'oubli mais à l'époque était-il aussi connu que Mozart, Haydn, ou Haendel ?

M.L. : Tout à fait, il était parfaitement reconnu comme musicien, comme Mozart. Je dirais même mieux : en 1778, alors que Mozart vivait un relatif enfer à Paris, le Chevalier de Saint George était un personnage tout à fait à la mode et Mozart a été beaucoup peiné de la renommée de Saint George parce qu'il ne la comprenait pas tout à fait. Je dois préciser qu'une œuvre de Mozart, « les petits riens », a été inspirée, à Mozart par une œuvre du Chevalier de Saint George.

Alors, le Chevalier de Saint George n'était pas simplement un musicien, c'était aussi un homme public engagé, également, dans la politique.

M.L. : Etant mulâtre, il a défendu le fait que tous les hommes étaient égaux, qu'il n'y avait pas de raison que, parce qu'il était métis, il ne puisse avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les personnes naissant « toutes blanches ». Engagement politique, aussi, dans la mesure où il est allé soutenir la révolte des Haïtiens de l'île de Saint Domingue, dans ce qu'elle avait de résolument favorable aux décisions de l'Assemblée Constituante. En effet, l'Assemblée Constituante venait de voter l'abolition de l'esclavage mais, dans les îles, on s'était bien gardé de mettre en œuvre cette abolition. Saint George est donc parti, d'Angleterre, soutenir la révolte de Toussaint l'Ouverture.

Alors il a des raisons, aussi de lutter contre l'esclavage puisque, je crois, c'est le fils d'une esclave.

M.L. : Oui, effectivement, c'est le fils d'une esclave qui serait né en Guadeloupe. Joseph de Saint George est le fils d'un planteur ayant pignon sur rue en Guadeloupe, dont la parentèle était bien connue en métropole, jusqu'à la Cour. C'est la raison pour laquelle Joseph de Saint George est envoyé en métropole pour faire ses études car la Guadeloupe, c'était quand même quelque chose d'un petit peu succinct, de l'avis de son père, Georges de Bollogne qui, donc, l'envoie en France de façon à ce que ce garçon, mulâtre, métis, devienne un homme du monde... Et il l'est devenu, d'ailleurs...

Il est mort avant le rétablissement de l'esclavage en 1802. Ne faut-il pas voir, dans l'oubli qui l'a frappé le fait qu'il y ait eu toutes ces lois ultérieures qui ont rétabli l'esclavage et qu'il fasse partie des oubliés ?

M.L. : Je pense que, quand il est mort en 1799, toutes les gazettes, c'est-à-dire tous les journaux de l'époque, se sont fait l'écho de sa mort, se sont fait l'écho de son talent, de sa renommée. En 1802, Napoléon rétablit l'esclavage. Toute une série de mesures sont prises dans le courant du premier semestre de 1802 concernant ce que l'on appelait les « africains » c'est-à-dire les métis et les noirs des îles. Je pense que d'une manière volontaire, Napoléon a pris la décision de faire disparaître ce personnage qui était trop évocateur de l'Ancien Régime. Il fallait, aussi, justifier le fait que si on rétablissait l'esclavage, c'était parce que les noirs et les africains ne méritaient pas mieux. Ces thèses ont été largement développées et soutenues au 18^{ème} siècle que l'on appelle le « siècle des lumières » ! C'est une zone d'ombre tout de même...

Donc un personnage, victime des conformismes et des préjugés... Ceci nous ramène au choix du Droit Humain d'évoquer aujourd'hui ce Chevalier Joseph de Saint George, parce que, quand je cite l'article 2 de la Constitution Internationale du Droit Humain, on y lit : « cet ordre est composé de Francs-Maçons hommes et femmes, fraternellement unis, sans distinction d'ordre racial, ethnique, philosophique ou religieux ». Ce sont des principes fondamentaux de votre Ordre ?

Effectivement, ce sont là les principes fondamentaux et constitutifs de notre Ordre, même s'ils n'ont pas été définis dès la fondation du Droit Humain en 1893 ; Cette égalité de l'Homme et de la Femme et de tous les êtres humains s'inscrit dans un désir profond de justice sociale dans une humanité fraternellement organisée, et permet d'imaginer une fraternité active une fraternité qui s'inscrit dans la droiture de nos paroles, la noblesse de nos actions et la rectitude de nos pensées

Alors justement droiture des paroles, noblesse des actions et rectitude des pensées définissent aussi une femme hors du commun, fondatrice du Droit Humain avec Georges Martin, je veux parler de Maria Deraismes dont nous allons évoquer la pensée avec Claude. En deux mots rappelez-nous qui est Maria Deraismes...

C. : Maria Deraismes est née à Paris en août 1828. Elle n'est pas contemporaine du Chevalier de Saint George puisqu'elle naît 29 ans après son décès. C'est une femme du 19^{ème} siècle, fille de riches commerçants républicains qui bénéficie d'une éducation très poussée. Elle va fréquenter les salons, les salons « à la mode » de l'époque et rapidement, manifester ses idées féministes. Quand je dis « féminisme », je ne parle pas « d'anti-masculinisme », mais vraiment de promotion de la femme. La preuve : elle va présider un banquet féministe en 1872, banquet dit des droits des femmes. En 1875 elle adhère à la Libre Pensée, et en 1878 elle préside l'association pour le droit des femmes. En août de cette même année, elle organise le premier Congrès International du Droit des Femmes dans la salle du Grand Orient de France, boulevard des Capucines. Enfin, elle est initiée en janvier 1882 à la Loge « Les libres penseurs » au Pecq.

J'imagine que cette initiation d'une femme provoque un vrai scandale au sein de la Franc-Maçonnerie... Le Frère qui l'a initié est, paraît-il, mis au ban de l'ensemble de la maçonnerie et Maria Deraismes, il faut le souligner, va rester Franc Maçon sans Loge malgré les efforts de Georges Martin pour la faire affilier à une loge masculine.

C. : Bien sûr ! Les autorités de l'époque ont vu d'un très mauvais œil la venue d'une femme en Franc-maçonnerie. C'est d'ailleurs l'occasion de faire remarquer à quel point Georges Martin et les frères de sa loge étaient visionnaires, étaient des hommes de progrès. La loge a d'ailleurs été mise en « sommeil » c'est-à-dire qu'on lui a demandé de ne plus travailler pendant quelques temps car il y avait vraiment un grand désaccord avec les autorités de tutelle. Ceci étant, Georges Martin était un homme de détermination, un homme « pugnace ». Georges Martin a donc pris la décision de fonder une nouvelle Loge-obédience et le 3 mars 1893 il fonde avec Maria Deraismes la Loge-obédience « La Grande Loge Symbolique Ecossaise Le Droit Humain », et cette obédience sera la première obédience maçonnique mixte française.

Évoquons tout de suite la pensée de Maria Deraismes, féministe et militante convaincue vous l'avez dit, que dit-elle à l'époque, du Droit des femmes ?

C. : Elle met en avant le fait que la subordination de la femme, dans les législations, est la conséquence de la dépréciation du principe féminin en théogonie, dès les origines... Dans les imageries religieuses, le principe masculin est considéré comme essentiellement créateur. À l'époque, on va véhiculer la pensée que l'homme apporte la semence et que la femme se borne à la conserver, à l'amener à terme... Les intellectuels d'alors considèrent que la femme ne joue aucun rôle dans la création de l'enfant. Au niveau des religions, en considérant, déjà, les trois « monothéistes », on va se rendre compte que le nom donné à des dieux n'est jamais un nom féminin et que la féminité n'est pas entrée dans les démarches religieuses. Dès le péché originel qu'on va imputer à une femme, celle-ci est mise au ban. Maria rappelle aussi que le principe primordial, c'est-à-dire la naissance de tout, comprenait implicitement, à l'origine, les deux genres masculin et féminin, mâle femelle, que ces genres coexistent nécessairement à la procréation et sont donc égaux. Elle fait remarquer que la femme travaille autant que l'homme mais, qu'à labeur égal, elle reçoit un salaire bien inférieur alors qu'elle assume par ailleurs tous les désavantages de sa situation.

Je rappelle, vous l'avez dit tout à l'heure, c'était une femme du 19^{ème} siècle et on se rend compte que l'égalité homme-femme, l'égalité des salaires, la parité, toutes ces idées sont d'une extraordinaire actualité maintenant.

C. : Oui ! Elle a été précurseur, là aussi. Dans ses écrits, puisque souvent je vais me référer à ses écrits, elle précise que si les hommes ont « droit » à leur vie de garçon on peut se demander pourquoi les femmes n'y ont pas droit... Si les mœurs sont « libérées » pour les hommes, elles doivent être libérées pour les femmes à charge pour chacun d'en assumer la responsabilité. Il n'est pas question, simplement, d'être libertin. Les hommes imposent aux femmes une vertu rigide mais dès qu'ils le peuvent, ils font tout leur possible pour que celles-ci abandonnent cette vertu. Elle parle ainsi des « courtisanes », nous dirions aujourd'hui des « maîtresses », et de toutes ces femmes du « monde » qui ont choisi l'aisance plus que la discrétion. Cette approche de deux « sexualités » a produit deux cultures et, partant, deux modes d'éducation. Nous avons connu les écoles de filles et les écoles de garçons, et il ne faut pas remonter très loin pour voir les premières écoles mixtes. La subalternisation de la femme est une cause de dissolution des mœurs puisque si la femme est désapprouvée, désavouée dans la société, elle n'est plus prise en considération, n'est plus respectée. On retrouvera ça, aussi, dans la famille.

La femme à l'époque de Maria Deraismes est considérée comme une épouse et une mère de famille, vue bien sûr à travers les règles sociales et le prisme masculin, mais comment Maria Deraismes conçoit-elle le rôle de la femme dans la famille ?

C. : Pour elle, la famille est la meilleure école des consciences et tout commence là puisque la famille fausse l'image de la femme en représentant comme légitime la perpétuelle violation du droit. La femme « n'existait » pas, à l'époque, ou très peu... Il faut bien replacer ce propos dans le siècle de Maria Deraismes. Elle fait remarquer que la théorie des deux morales, dont je parlais tout à l'heure, est enseignée là où la régularité des mœurs et la justice dans les rapports devraient faire loi. Elle met en lumière l'opposition entre l'épouse légitime et la « maîtresse », qu'elle appelle « courtisane », qui charme et stimule les sens et l'imagination. La vertu est le produit de la raison, de la volonté et de l'indépendance et non de l'ignorance et de la subordination. L'égalité des époux est la garantie de sécurité de la maison, l'un modérant les éventuels excès de l'autre.

Ce rôle dévolu à la femme dans la famille l'écarte, en quelque sorte du rôle social à l'extérieur. Là aussi Maria Deraismes s'insurge et entend que la femme bénéficie, à l'égal de l'homme, de toute sa place dans la société. De quelle manière ?

C. : La société, c'est une humanité organisée, l'expression des rapports entre les individus. Son but est le développement et le perfectionnement des individus et pas forcément le développement de la société. La femme n'est pas qu'une mère ou une reproductrice, je reviens au propos de tout à l'heure, elle a un cœur et un cerveau, égaux à celui de l'homme. Elle a la même acuité ; la même possibilité de s'en servir. Elle a le droit de participer à la vie politique de la cité.

Pour participer à la vie citoyenne, le premier des droits ou des pouvoirs, c'est le droit de vote, évidemment, on est à la fin du 19^{ème} siècle, les femmes ne l'ont pas, elles ne l'auront qu'en 1946, et là, elle part dans un combat acharné pour le droit de vote des femmes...

C. : Elle va même plus loin, elle parle de suffrage universel en disant que c'est la participation de tous à la gestion de tous... Celui qui est indifférent à la politique ne remplit pas sa destinée. Il n'y a pas de conscience particulière qui puisse se substituer à la conscience nationale

Puisqu'on parle de conscience, pour vous, la franc-maçonnerie c'est une école où se forment les consciences ?

C. : Oui... Ici, je vais citer Maria Deraismes.

« La misère est le plus actif dissolvant des rapports de la famille ».

« Tout pouvoir qui ne se légitime ni par la raison ni par l'équité finit toujours par provoquer, à la longue, dans la famille comme dans l'état, l'irritation, la rébellion, la révolution » On l'a vu, malheureusement, il y a quelques temps, en fin d'année dernière.

Sa vue de la Franc-maçonnerie c'est que « la Franc-maçonnerie est une école où se forme les consciences, les caractères, les volontés ; école où l'on se persuade que la solidarité n'est pas un vain mot, une théorie fantaisiste mais une réalité ; c'est-à-dire une loi naturelle, irréfutable, suivant laquelle tout individu a autant d'intérêt à accomplir ses devoirs qu'à exercer ses droits. »

Merci Claude, merci Marie-Laure, on l'a vu à travers ces deux personnages que nous avons évoqués, ce sont toutes les valeurs du Droit Humain qui ont été mises en exergue, la lutte contre les conformismes et les préjugés, l'internationalisme, aussi et le droit des femmes. C'est à vous, Alain.

A. : Avant de nous quitter, je voudrais rappeler que le cinquième colloque de Poissy se déroulera le Samedi 11 Mars 2006, de 9h30 à 19h30, sur le thème général « **La désinformation : tous responsables ?** ». Les renseignements et inscriptions peuvent se faire à l'association du colloque de Poissy, 13 avenue des ursulines – 78300 Poissy, ou sur le site internet www.colloquedepoissy.org et si vous voulez retrouver la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International le Droit Humain, vous pouvez le faire à notre adresse postale : 49, Bd du Port Royal – 75013 Paris et sur notre site internet www.droithumain-France.org. Je remercie Christophe LUCASEVSKI et Brigitte MAZIRE pour la réalisation de cette émission.